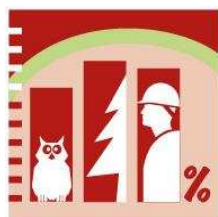




Bureau du forestier en chef



Les phases de production du
*Bilan d'aménagement forestier
durable au Québec 2000-2008*



Québec 

Direction

Marc Plante, ing. f.

Coordination

Nathalie Perron, biol., Ph. D

Rédaction

Ibrahima Gassama, écon., M. Sc.

Steve Morel, ing. f., M. Sc.

Julie Poulin, biol., M. Sc.

Révision

Claire Fecteau

Révision linguistique

Hélène D'Avignon, ing. f., rédactrice professionnelle

Référence

Bureau du forestier en chef (2010). Les phases de production du Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008. Roberval, Qc, 11 p. et annexes.

La présente publication est accessible dans Internet à l'adresse suivante :

www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/BAFD_production_2008.pdf

Pour plus d'information :

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418-275-7770

Télécopieur : 418-275-8884

Courriel : BAFD@fec.gouv.qc.ca

www.forestierenchef.gouv.qc.ca

Table des matières

1. Introduction	1
2. Mandat du Forestier en chef	1
3. Mandataire et publics visés	1
4. Objectifs du <i>Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008</i>	1
5. Démarche préalable à la production du <i>Bilan</i>	1
5.1 Documentation.....	2
5.2 Validation	2
5.3 Modification.....	2
6. Phases de production du <i>Bilan</i>	2
6.1 Détermination du cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable	2
6.1.1 Documentation	2
6.1.1.1 <i>Références canadiennes et internationales</i>	2
6.1.1.2 <i>Méthode de sélection des critères</i>	3
6.1.1.3 <i>Préoccupations du public sensibilisé aux enjeux forestiers et des parties intéressées</i>	3
6.1.2 Rédaction de la version préliminaire du cadre d'évaluation.....	3
6.1.3 Validation de la version préliminaire du cadre d'évaluation	3
6.1.4 Détermination du cadre d'évaluation final.....	3
6.2 Soumission de la gestion 2000-2008 des forêts publiques à un audit de performance en aménagement forestier durable.....	4
6.2.1 Organismes audités.....	4
6.2.2 Méthode.....	4
6.2.2.1 <i>Constitution de l'équipe d'auditeurs</i>	4
6.2.2.2 <i>Régions sélectionnées</i>	5
6.2.2.3 <i>Entrevues sollicitées</i>	5
6.2.3 Validation du rapport préliminaire	5
6.3 Rédaction de la version préliminaire du <i>Bilan</i>	6
6.3.1 Format de présentation du <i>Bilan</i>	6
6.3.2 Sélection de l'information.....	6
6.3.3 Évaluation du Bureau du forestier en chef.....	6
6.3.4 Validation des fascicules du <i>Bilan</i> auprès de spécialistes	7
6.4 Soumission de la version préliminaire du <i>Bilan</i> à une assurance qualité	7
6.4.1 Examen du <i>Bilan</i> préliminaire par un comité de parties intéressées	7
6.4.2 Vérification des phases de production et des données du <i>Bilan</i> par un registraire.....	8
6.4.3 Relecture par un expert de l'École nationale d'administration publique.....	8
Annexes	9
Annexe 1. Mécanisme d'implication des parties intéressées et des spécialistes	11
Annexe 2. Liste des personnes qui ont contribué à l'une ou l'autre des phases de production du <i>Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008</i>	13
Annexe 3. Principaux standards canadiens et internationaux utilisés.....	17

Annexe 4. Références des critères du cadre d'évaluation de la performance en aménagement forestier durable du Bureau du forestier en chef	21
Annexe 5. Liste des 156 critères et indicateurs d'aménagement forestier durable canadiens et internationaux recensés par le Bureau du forestier en chef.....	23
Annexe 6. Synthèse et justification des différences entre les constats du rapport préliminaire d'analyse d'écarts, du rapport final d'analyse d'écarts et du <i>Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008</i>	31

Liste des figures

Figure 1. Phases de production du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*.2

Liste des tableaux

Tableau 1. Cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable.4

Tableau 2. Composantes du système de gestion gouvernemental vérifiées par le Bureau du forestier en chef5

Tableau 3. Système de cotation du Bureau du forestier en chef.....7

1. Introduction

Le présent document a été préparé à la demande du comité qui a examiné la version préliminaire du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*. Ce document décrit de façon détaillée le contexte et les principales phases de production du *Bilan*. En ce sens, il constitue un complément à ce dernier.

2. Mandat du Forestier en chef

En 2005, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n° 94 qui officialisait la création de la fonction de Forestier en chef. L'adoption de cette Loi a fait suite à l'une des recommandations de la Commission d'étude sur l'état des forêts publiques québécoises (Commission Coulombe). Cette nouvelle entité indépendante qu'est le Bureau du forestier en chef a eu entre autres mandats d'établir et de transmettre au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec un bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt (L.R.Q., chapitre M-25.2, article 17.1.7).

3. Mandataire et publics visés

Le *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008* s'adresse aux gestionnaires gouvernementaux (ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) soucieux d'évaluer leur performance et d'améliorer leurs pratiques.

De par son contenu vulgarisé, la publication du *Bilan* vise aussi à joindre tout citoyen désireux de connaître l'état des forêts et la performance du Québec en aménagement forestier durable de même que la communauté internationale pour les mêmes raisons.

4. Objectifs du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*

Le *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008* présente l'information nécessaire pour l'évaluation de l'état des forêts publiques et des progrès du Québec accomplis en matière d'aménagement forestier durable. Trois objectifs sous-tendent la production du *Bilan*:

- 1) déterminer le degré d'intégration de l'aménagement forestier durable dans le régime forestier québécois;
- 2) évaluer le degré de mise en œuvre de l'aménagement forestier durable dans les forêts du domaine de l'État;
- 3) établir un point de référence pour la production des bilans subséquents.

5. Démarche préalable à la production du *Bilan*

Le Bureau du forestier en chef a mis au point une méthode rigoureuse, objective et transparente pour produire le *Bilan*. Cette méthode a été élaborée de concert avec un spécialiste en gestion de projet de l'École nationale d'administration publique (ENAP). Dans cet esprit de rigueur et de transparence, le Bureau du forestier en chef a mis à contribution des spécialistes et des parties intéressées à chacune des phases devant mener à la production du *Bilan* (annexe 1). Cette mise à contribution s'est effectuée selon un mécanisme d'implication des parties intéressées et des spécialistes qui est inspiré de la norme AA 1000¹. En tout, près de 500 personnes auront contribué à l'amélioration du contenu de ce premier bilan. La liste des personnes est présentée à l'annexe 2.

¹ AccountAbility (2005). AA 1000 Stakeholder Engagement Standard. Exposure draft. Londres, Royaume-Uni, 66 p.

www.accountability21.net/uploadedFiles/publications/SES%20Exposure%20Draft%20-%20FullPDF.pdf (consulté le 19 janvier 2010)

Trois étapes ont jalonné la démarche préalable :
1) la documentation, 2) la validation et 3) la modification.

5.1 Documentation

Le Bureau du forestier en chef s'est inspiré des standards d'aménagement forestier durable et de reddition de comptes reconnus à l'échelle canadienne et internationale (annexe 3). Il s'est principalement appuyé sur les documents suivants dans la mise sur pied de sa démarche :

- les rapports sur l'état des forêts de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, du Conseil canadien des ministres des forêts, de l'Europe, des États-Unis, de l'Australie, de la Finlande et de la France;
- les processus d'audit de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan;
- les normes d'aménagement forestier durable CSA, SFI et FSC;
- les lignes directrices ISO 19011, GRI et AA 1000.

5.2 Validation

Par la suite, le contenu de la démarche a été soumis à une quinzaine de spécialistes du développement durable qui ont été rencontrés à l'automne 2007. Ces spécialistes ont reconnu la pertinence et la faisabilité des phases de production du *Bilan*. Toutefois, ils ont proposé l'ajout d'un chef auditeur externe et la réalisation d'un audit d'assurance qualité externe pour améliorer la crédibilité du *Bilan* et garantir l'indépendance du Bureau du forestier en chef.

5.3 Modification

L'intégration des propositions des spécialistes a permis au Bureau du forestier en chef de terminer le plan de production de son premier bilan.

6. Phases de production du *Bilan*

La figure 1 présente les quatre grandes phases de production du *Bilan* :

- 1) la détermination du cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable (AFD);
- 2) la soumission de la gestion 2000-2008 des forêts publiques à un audit de performance en aménagement forestier durable;
- 3) la rédaction de la version préliminaire du *Bilan*;
- 4) la soumission de la version préliminaire *Bilan* à une assurance qualité.



Figure 1. Phases de production du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*

6.1 Détermination du cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable

6.1.1 Documentation

Le cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable a été élaboré sur la base de deux grandes sources d'information : 1) la documentation relative aux cadres de critères et d'indicateurs de développement durable reconnus et 2) le public sensibilisé aux enjeux forestiers et les parties intéressées. .

6.1.1.1 Références canadiennes et internationales

En ce qui concerne la première source d'information utilisée, citons le cadre de critères et d'indicateurs du Processus de Montréal, celui du Conseil canadien des ministres des forêts

(CCMF), du Forest Stewardship Council (FSC), de la Global Reporting Initiative (GRI) et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec (annexe 4). En 2008, la recherche documentaire a permis de répertorier 156 critères et indicateurs d'aménagement forestier durable.

6.1.1.2 Méthode de sélection des critères

L'équipe a utilisé une méthode de pondération pour établir sa sélection. Les 156 critères répertoriés ont été pondérés en fonction du nombre de fois qu'un critère était cité par une source différente (annexe 5). Un point était accordé par citation. De plus, un point supplémentaire a été accordé pour chaque critère qui correspondait à l'une ou l'autre des préoccupations exprimées par le public sensibilisé aux enjeux forestiers et les parties intéressées lors des groupes de discussion. Ce sont les critères les plus cités qui ont obtenu les pointages les plus élevés.

6.1.1.3 Préoccupations du public sensibilisé aux enjeux forestiers et des parties intéressées

Constituer un cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable adapté au contexte québécois commandait nécessairement un apport d'information de la part du public et des parties intéressées. Le Forestier en chef a en effet estimé primordial de connaître leurs préoccupations en vue de les considérer dans l'élaboration du cadre d'évaluation. La méthode dite des groupes de discussion a été utilisée pour y parvenir.

Le Bureau du forestier en chef a rencontré 15 groupes de discussion dans plusieurs régions du Québec, d'octobre 2007 à janvier 2008. Chaque groupe était composé de 4 à 20 participants. Au total, 158 personnes ont participé à ces rencontres. Les discussions ont porté sur trois grands thèmes : 1) les enjeux forestiers (sociaux, économiques et environnementaux), 2) l'état des forêts et 3) la gestion des forêts. Les lecteurs intéressés à en

savoir davantage peuvent consulter le rapport complet² dans Internet.

6.1.2 Rédaction de la version préliminaire du cadre d'évaluation

La synthèse de ces deux grandes sources d'information (cadres reconnus et résultats des groupes de discussion) a permis à l'équipe du Bureau du forestier en chef de rédiger la version préliminaire du cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable. Il est constitué de 23 critères spécifiques. Le cadre est aussi constitué d'objectifs, de moyens de vérification et d'indicateurs.

6.1.3 Validation de la version préliminaire du cadre d'évaluation

Le Bureau du forestier en chef a ensuite fait appel à 14 spécialistes externes pour qu'ils valident et complètent s'il y a lieu la sélection des 23 critères d'aménagement forestier durable, puis qu'ils commentent les moyens de vérification proposés. Les spécialistes provenaient d'universités, de groupes environnementaux, des gouvernements provincial et fédéral, de l'industrie et des milieux autochtones (annexe 2).

6.1.4 Détermination du cadre d'évaluation final

Le Bureau du forestier en chef a analysé les commentaires et suggestions des experts, a procédé à des ajustements et à la sélection finale des critères et des moyens de vérification. Le cadre d'évaluation final comprend 23 critères regroupés en cinq thèmes : l'environnement, l'économie, la société, les Premières Nations et la gouvernance (tableau 1). Les lecteurs intéressés à en savoir davantage peuvent consulter le document sur le cadre d'évaluation dans Internet³.

² Bureau du forestier en chef (2009). Rapport des groupes de discussion. Roberval, Qc, 40 p.
www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Groupes_discussion.pdf (consulté le 14 janvier 2010)

³ Bureau du forestier en chef (2010). Cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable. Roberval, Qc, 20 p.
www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Cadre_evaluation_2010.pdf (consulté le 14 janvier 2010)

Tableau 1. Cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable

Environnement	Économie
Biodiversité	12. Contribution des produits ligneux
1. Structure, composition et configuration des écosystèmes forestiers	13. Valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux
2. Aires protégées	14. Répartition des avantages économiques de la forêt
3. Espèces en situation précaire associées à la forêt	15. Récolte annuelle de bois jugée durable
4. Espèces sensibles à l'aménagement forestier	16. Emplois directs, indirects et induits
État et productivité	17. Certification forestière
5. Perturbations naturelles et anthropiques	Société
6. Volume de bois sur pied	18. Participation du public à l'aménagement forestier durable
7. Régénération des forêts	19. Information, éducation et sensibilisation du public à l'égard des forêts
8. Pollution atmosphérique	Premières Nations
Sol et eau	20. Participation des Premières Nations à la gestion durable des forêts
9. Perturbations des sols	21. Considération des ressources et des modes d'utilisation du territoire des Premières Nations
10. Perturbations des cours d'eau	22. Utilisation des connaissances traditionnelles des Premières Nations
Cycles planétaires	Gouvernance
11. Changements climatiques	23. Gestion de l'aménagement forestier durable

6.2 Soumission de la gestion 2000-2008 des forêts publiques à un audit de performance en aménagement forestier durable

L'audit a porté sur la gestion des forêts publiques sous aménagement, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2008, relativement à chacun des 23 critères du cadre d'évaluation. Dans le présent contexte, l'audit a constitué ce processus indépendant et documenté par lequel de l'information a été collectée pour déterminer dans quelle mesure le régime forestier québécois satisfaisait aux exigences canadiennes et internationales en aménagement forestier durable.

L'audit a aussi permis de documenter le degré de mise en place des composantes de gestion reconnues par ISO⁴ et le Processus de Montréal⁵ (tableau 2).

6.2.1 Organismes audités

Les organismes audités ont été la Direction du patrimoine écologique et des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), les secteurs Forêt Québec, Faune Québec et Opérations régionales du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), ainsi que la Direction du calcul des possibilités forestières du Bureau du forestier en chef.

6.2.2 Méthode

6.2.2.1 Constitution de l'équipe d'auditeurs

En 2008, le Bureau du forestier en chef a mandaté M. François Grimard, de la firme GFG-Camint, pour qu'il agisse en tant que chef auditeur externe dans la réalisation de cet audit d'aménagement forestier durable. En plus de M. Grimard, l'équipe était composée d'un auditeur externe (Fabrice Lantheaume) et de trois auditeurs du Bureau du forestier en chef (Nathalie Perron, Steve Morel et Sylvain Chouinard).

⁴ ISO (2004). Système de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation. Genève, ISO 14001 : 2004(F), 25 p.

⁵ The Montréal Process (2007). Criteria and Indicators for the Conservation and Sustainable Management of Temperate and Boreal Forests. 12 p.
www.rinya.maff.go.jp/mpci/meetings/an-6.pdf (consulté le 25 novembre 2009)

Tableau 2. Composantes du système de gestion gouvernemental vérifiées par le Bureau du forestier en chef

Composante	Description
L'engagement	Accords, conventions, traités, politiques, rôles et responsabilités de l'organisme
Les programmes	Lois, règlements, lignes directrices, stratégies de l'organisme
Les ressources	Disponibilité des ressources matérielles, financières et humaines indispensables à l'établissement, la mise en œuvre, la tenue à jour et l'amélioration du système
La formation	Identification des besoins de formation, des connaissances et des compétences spécifiques nécessaires aux personnes ayant la responsabilité et l'autorité d'exécuter des tâches pour le compte de l'organisme
La mise en œuvre	Exécution des processus nécessaires à la production de résultats en accord avec les engagements de l'organisme
Le contrôle et le suivi	Mesure des processus par rapport aux engagements, aux objectifs, aux cibles, aux exigences légales et autres, et reddition de comptes
Les mesures correctives	Examen détaillé des résultats, détermination des causes des non-conformités et mise en place d'actions appropriées pour empêcher les occurrences
L'évaluation de l'efficacité	Évaluation de l'atteinte des objectifs
L'amélioration continue	Actions pour améliorer de façon continue la performance du système de gestion

6.2.2.2 Régions sélectionnées

Dans le but d'assurer la couverture complète des activités et des responsabilités de gestion des organismes audité, l'équipe d'auditeurs a sélectionné quatre régions représentatives de la diversité du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Côte-Nord) en plus des bureaux centraux situés à Québec.

6.2.2.3 Entrevues sollicitées

Les auditeurs ont réalisé des entrevues avec 131 représentants du gouvernement et 54 représentants de parties intéressées ou de Premières Nations (annexe 2). Les entrevues se sont déroulées sur quatre semaines, mais tout le processus de l'audit s'est déroulé sur une période d'une année.

6.2.3 Validation du rapport préliminaire

L'équipe d'audit a transmis le rapport préliminaire au MRNF et au MDDEP. Ces ministères ont eu quatre semaines pour valider l'information du rapport préliminaire. Une demande de rectification pouvait être soumise au chef auditeur externe si des informations susceptibles de changer les constats formulés ne semblaient pas avoir été considérées. Toute demande devait être justifiée et les preuves transmises au Bureau du forestier en chef. Sous la supervision du chef auditeur externe, l'équipe d'audit a procédé à l'analyse des demandes et à la révision du rapport. Le chef auditeur a rencontré les responsables gouvernementaux concernés pour les informer de ses décisions. À l'issue de l'audit, M. Grimard a déposé son rapport au Forestier en chef. Les lecteurs intéressés à en savoir davantage peuvent consulter le rapport⁶ dans Internet.

⁶ Grimard, F. (2009). Rapport d'analyse d'écarts sur l'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008. Présenté au Forestier en chef. GFG-Camint, Québec, Qc, 88 p. www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Analyse_ecarts_2008.pdf (consulté le 14 janvier 2010)

6.3 Rédaction de la version préliminaire du *Bilan*

6.3.1 Format de présentation du *Bilan*

À l'automne 2008, le Bureau du forestier en chef a documenté et rédigé un fascicule pour chacun des 23 critères d'évaluation. Ces fascicules constituent le cœur du *Bilan*. Ils présentent l'information synthétique et vulgarisée sur l'état des forêts et la performance du Québec en matière d'aménagement forestier durable. Sous le libellé du critère, on peut lire le ou les objectifs formulés sous forme de messages, reflets des attentes se rapportant au critère. À la fin du fascicule, les constatations et les événements déterminants sont livrés dans la colonne des faits saillants. Enfin, dans l'autre colonne se trouvent les défis qu'il faut relever pour améliorer la situation à court terme.

La section dans laquelle sont groupés les fascicules est précédée de la section « Constatations du Forestier en chef pour la période 2000-2008 » ainsi que la section « Le Québec forestier aujourd'hui ». En annexe du *Bilan*, on trouve la liste des faits saillants et des défis à relever et l'attestation de vérification du registraire QMI-SAI Global.

6.3.2 Sélection de l'information

L'information présentée dans ces fascicules est balisée par le cadre d'évaluation de l'aménagement forestier durable défini par ses 23 critères regroupés sous cinq thèmes. Dans un premier temps, l'analyse d'écarts a permis d'amorcer la recherche documentaire, de déterminer les indicateurs pertinents et de repérer les sources de données disponibles. Dans un deuxième temps, la collecte de données autant quantitatives que qualitatives a été complétée auprès des ministères concernés et autres organismes.

L'information contenue dans le *Bilan* provient des données qui se rapportent aux cinq thèmes qui définissent le contenu du cadre d'évaluation d'aménagement durable du Bureau du forestier

en chef : l'environnement, l'économique, la société, les autochtones et la gouvernance. Le thème de l'environnement – sous lequel l'état des forêts est présenté – a été couvert grâce aux relevés de l'inventaire des ressources, aux résultats des contrôles et des suivis ou aux résultats de recherche. Les thèmes de nature socioéconomique relèvent de données de divers portraits statistiques ou d'enquêtes auprès de groupes cibles (par exemple, industries forestières ou utilisateurs du milieu forestier). Les données ont été parfois fragmentaires, non disponibles ou non compilées pour la période 2000-2008. De plus, l'accès aux bases de données n'était pas toujours simple. Enfin, le manque de données quantitatives a entraîné l'usage de données moins bien corrélées avec les objectifs des critères du cadre d'évaluation.

6.3.3 Évaluation du Bureau du forestier en chef

Le Bureau du forestier en chef a appliqué une méthode qualitative pour évaluer la durabilité des forêts publiques au Québec. Toutefois, il continue de surveiller l'élaboration de méthodes d'évaluation quantitatives pour déterminer si celles-ci pourraient offrir à l'avenir des moyens d'évaluation plus objectifs.

Le système de cotation utilisé dans le *Bilan* s'inspire des rapports sur l'état des forêts de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, publiés respectivement en 2004 et en 2006. Trois aspects du critère ont été cotés : 1) la situation ou l'état dans lequel il se trouve 2) l'évolution ou la tendance vers lequel il tend par rapport au sens de l'action proposée exprimée sous forme d'objectif 3) la disponibilité des données requises pour documenter le critère (tableau 3).

Tableau 3. Système de cotation du Bureau du forestier en chef.

L'état — appréciation de l'état du critère selon l'atteinte de l'objectif d'aménagement forestier durable :



La tendance — appréciation de l'évolution de l'état du critère durant la période 2000-2008 :



L'information — appréciation des données disponibles pour documenter l'état du critère :



L'évaluation relève de l'opinion, laquelle a été fondée sur la disponibilité de l'information et sur l'expérience du personnel du Bureau du forestier en chef. Parce que l'opinion est par essence subjective, les lecteurs sont invités à forger eux-mêmes leurs opinions sur les évaluations présentées dans le *Bilan*. Enfin, les lecteurs noteront les différences entre les constats du rapport préliminaire d'audit, du rapport final d'audit et du *Bilan*. Ces différences sont présentées et justifiées à l'annexe 6.

6.3.4 Validation des fascicules du *Bilan* auprès de spécialistes

Chaque fascicule a été validé par des spécialistes. Le mandat confié aux valideurs était de vérifier l'exactitude de l'information, de relever les manques, puis de suggérer des pistes d'amélioration. La validation interne et externe des 23 fascicules a impliqué la participation de 94 spécialistes (annexe 2) :

- 27 employés du Bureau du forestier en chef;
- 44 valideurs externes au gouvernement du Québec;
- 23 employés du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ou du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

L'équipe du *Bilan* a ensuite procédé à la compilation de tous les commentaires reçus, en

a analysé la pertinence et a fait les ajustements nécessaires.

6.4 Soumission de la version préliminaire du *Bilan* à une assurance qualité

Le Bureau du forestier en chef a complété la production du *Bilan* par un processus de vérification de la qualité. Cette assurance qualité comporte trois étapes :

- 1) l'examen de la version préliminaire du *Bilan* par un comité de parties intéressées;
- 2) la vérification des phases de production et des données du *Bilan* par un registraire;
- 3) la relecture par un expert de l'ENAP.

6.4.1 Examen du *Bilan* préliminaire par un comité de parties intéressées

Au printemps 2009, le Bureau du forestier en chef a soumis la version préliminaire du *Bilan* à un comité d'examen composé de 10 représentants de parties intéressées. L'examen visait à vérifier si le contenu répondait à leurs attentes en tant que représentants des parties intéressées et à recueillir des recommandations en vue d'en améliorer la crédibilité, la compréhension et l'attrait. L'implication du comité d'examen dans l'analyse du contenu du *Bilan* s'inspire des pratiques de développement durable de Mountain Equipment Co-op (MEC)⁷. La méthode est basée sur la norme d'assurance qualité AA 1000.

Les membres du comité d'examen choisis dans différents secteurs d'activité (secteurs économique, social, autochtone, environnemental et de gouvernance) par un tirage au sort ont participé aux travaux à titre personnel. Certains critères ont fait l'objet d'un examen spécifique; ils ont été choisis à partir d'un échantillon de 12 fascicules couvrant les cinq thèmes.

⁷ Rapport aux membres de MEC

http://grandmarchemec.ca/Main/content_text.jsp;jsessionid=qpQkLhQbTSZjswWD82QGm2yT4zc23q31jB4tSm2yMcdTqbzbjgGhI-1794058634?FOLDER%3C%3Efolder_id=1408474396038945&FOLDER%3C%3EbrowsePath=1408474396038945&bmUID=1268404379739&bmLocale=fr_CA (consulté le 12 mars 2010)

Le comité d'examen a formulé plusieurs constations et suggestions qui ont permis d'améliorer la qualité du *Bilan*. Le résumé du rapport du comité d'examen et les changements apportés par le Bureau du forestier en chef sont présentés en annexe du *Bilan*⁸.

6.4.2 Vérification des phases de production et des données du Bilan par un registraire

À l'été 2009, le Bureau du forestier en chef a mandaté le registraire international QMI-SAI Global pour qu'il détermine de façon objective et indépendante la qualité, la rigueur et la pertinence des méthodes et des résultats utilisés pour produire le *Bilan*. Deux vérificateurs, expérimentés dans la vérification de rapports de développement durable, ont examiné les différents processus qui ont mené à la production du *Bilan*.

La méthode de vérification utilisée par les vérificateurs emprunte au programme EVER de QMI (Quality Management Institute). Ce programme porte sur la vérification externe des rapports environnementaux. Il s'agit de vérifier la précision, la complétude, l'uniformité, la pertinence et la transparence de l'information contenue dans un rapport.

Les vérificateurs ont interrogé l'équipe du *Bilan* sur les différentes phases de production et sur le contenu du *Bilan*. Douze des 23 fascicules ont été échantillonnés pour vérification, puis 90 points de vérification ont été réalisés sur ces fascicules. Les vérificateurs ont aussi confirmé auprès de spécialistes ou de parties intéressées la justesse des informations fournies par l'équipe du *Bilan*. L'attestation de vérification de QMI-SAI Global figure en annexe du *Bilan*⁹.

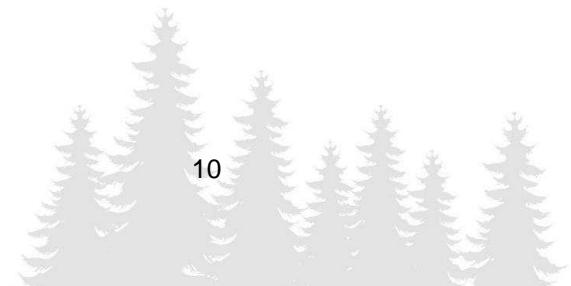
6.4.3 Relecture par un expert de l'École nationale d'administration publique

À l'automne 2009, le Bureau du forestier en chef a mandaté un expert du Réseau d'expertise en conseil stratégique de l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour qu'il émette un avis sur la clarté, la concision et l'objectivité de l'information présentée ainsi que sur l'emploi de la formulation constructive des messages véhiculés. La collaboration de l'ENAP a contribué à mieux structurer le *Bilan* et à clarifier davantage les principaux messages.

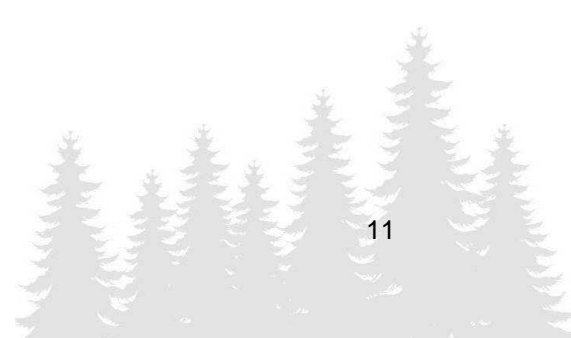
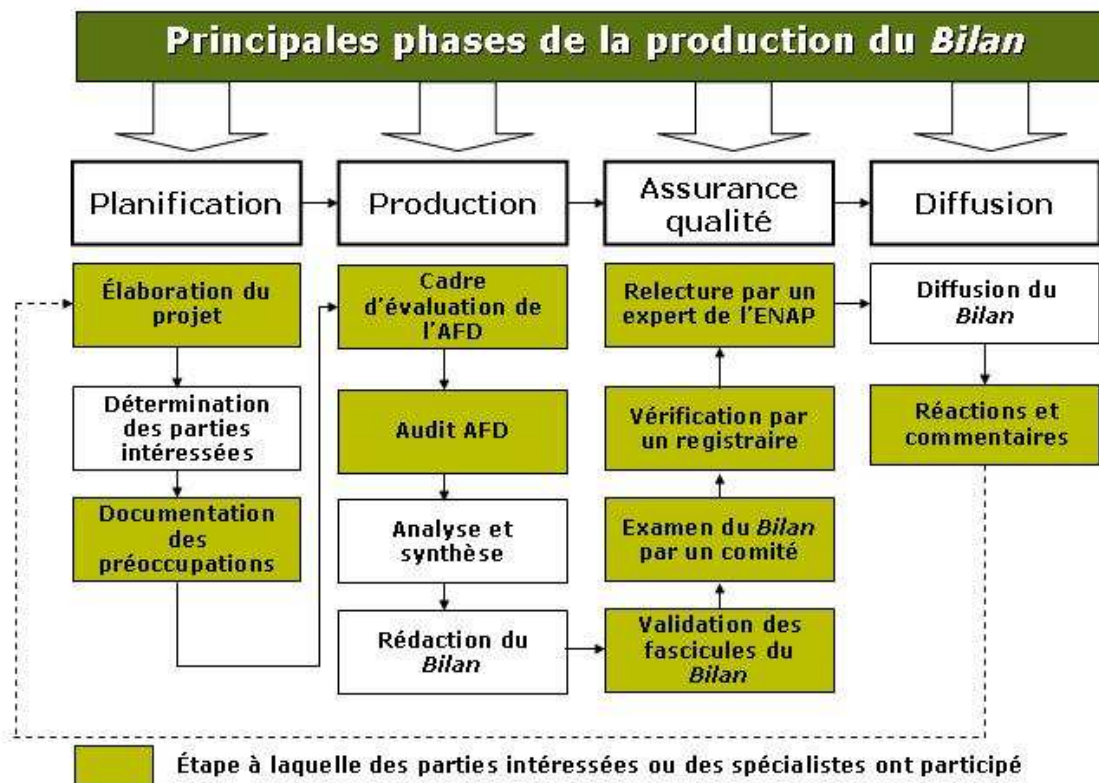
⁸ Voir le résumé du rapport du comité d'examen à l'annexe 2 du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*.

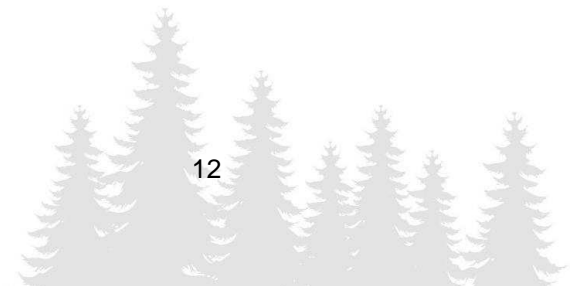
⁹ Voir l'attestation de QMI-SAI Global à l'annexe 3 du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*.

Annexes



Annexe 1. Mécanisme d'implication des parties intéressées et des spécialistes





Annexe 2. Liste des personnes qui ont contribué à l'une ou l'autre des phases de production du Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008

Contributeurs à la rédaction

Sylvain Chouinard, ing. f.
Bureau du forestier en chef
Karelle Jayen, biol., M. Sc.
François Richard, agron., M. Sc.
Groupe Conseil Nutshimit
François Villeneuve, biol., M. Sc.
Groupe Conseil Nutshimit

Cartographie

Yannick Dionne, tech. f.
Bureau du forestier en chef
Stéphane Marcotte, stagiaire
Bureau du forestier en chef
Richard Tremblay, tech. f.
Bureau du forestier en chef

Contributeurs à la démarche

Louis Bélanger
Nature Québec
Francis Carpentier
École nationale d'administration publique
Françine Dorion
AbitibiBowater
Johanne Gélinas
Samson Bélair/Deloitte & Touche
François Grimard
GFG Camint
Evelyn H. Hamilton
Ministry of Forests and Range, C.-B.
Michel Lalonde
Rio Tinto Alcan
Guy Lefebvre
Hydro-Québec
Dominic Marchand
Hydro-Québec
Christopher R. Mosher
Forest Practices Board, C.-B.
Tom Nieman
Ministry of Forests and Range, C.-B.
Lucie Parizeau
Nature Québec
Adam Pogorzelski
Ministry of Northern Development and
Mines, Ont.
Paul Sauvé
Hydro-Québec
Christian Simard
Nature Québec

Jim Snetsinger
Chief Forester, C.-B.
Colin Templeton
Ministry of Natural Resources, Ont.
Maria Vaccaro
Hydro-Québec

Groupes de discussion

Élisabeth Benoit, anthropologue, M. Sc.
Analyse et rédaction
Les 158 personnes qui ont participé sous le
couvert de l'anonymat.

Valideurs du cadre d'évaluation

Patrick Beauchesne, B. Sc. A., M. Sc.
MDDEP
Normand Beauregard, biol.
MDDEP
Louis Bélanger, ing. f., Ph. D.
Université Laval
Gaétane Boisseau, biol., M. Sc.
WWF-Canada
François Brassard, ing. f.
MDDEP
Yvan Croteau, ing. f.
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Pierre Drapeau, biol., Ph. D.
Université du Québec à Montréal
Nancy Gélinas, ing. f., Ph. D.
Université Laval
Benoît Limoges, biol.
MDDEP
Élaine Marchand, ing. f.
Tembec Industries inc.
Christian Messier, ing. f., Ph. D.
Université du Québec à Montréal
James W. Moar, tech. f.
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Solange Nadeau, ing. f., Ph. D.
Service canadien des forêts
Michel Vincent, ing. f., M. Sc.
Conseil de l'industrie forestière du Québec

Audit

François Grimard, chef auditeur externe
GFG-Camint Inc.
Fabrice Lantheaume, auditeur externe
ForExp Inc.

Représentants gouvernementaux audités

MRNF
Denis Auger
Daniel Banville
Claude Beauchesne
Langis Beaulieu
Luc Bérard
Sylvie Bernier
Pierre Blanchette
Marc-André Boivin
André Bouchard
Denis Bouillon
Claude Bourgeois
Jean-Claude Bourgeois
Robert Brassard
Jacinthe Brisson
Normand Brisson
Michel Campagna
Régis Caouette
Jocelyn Caron
Denis Chartrand
Jean Chouinard
Pierre Clouâtre
Damien Côté
Mireille Côté
Linda Coulombe
Mathieu Cyr
Serge D'Amour
Stéphane Déry
Lise Deschênes
Daniel Desgagné
Nathalie Desrosiers
Réналd Desrosiers
Benoît Dion
Pascale Dombrowski
Jacques Drapeau
Maryse Dubé
Jean Dumas
Marieclaire Dumont
François Dupuis
Claude Dussault
Martin Filion
Éric Fillion
Jean Fink
Julie Fortin
Nelson Fréchette
Hélène Gagné

Claude Gagnon
Jean-Pierre Girard
Louise Gosselin
Réjean Goudreault
Ghislain Groleau
Alain Guay
Gérald Guérin
Guylaine Guillemette
Denis Henry
Louis Houde
Robert Jobidon
Raymonde Jomphe
Paul Labbé
Luc Laberge
Johanne Labonté
Dany Lacasse
Marcel Lacasse
Stéphanie Lachance
Robert Langevin
Gérald Lapierre
Diane Larose
André Laurin
Claude Leblanc
Marc Leblanc
Sébastien Lefebvre
Jean Legris
Suzanne Lepage
Luc Mageau
France Marchand
Jean-Jacques Martel
Nicolas Martin
Lothar Marzell
Maurice Michaud
Jean Milette
Micheline Milette
Thomas Morissette
Louis Morneau
Céline Otis
Jean-Pierre Otis
Sylvain Ouellet
Rock Ouimet
Julien Paradis
Blaise Parent
Jacqueline Peltier
Jacques Perron
Mario Perron
Pierre Petitclerc
Yves Philibert
Christian Pilon
Camil Poulin
Chantale Poulin
Henriél Poulin
Isabelle Reny

Catherine Rooney
Jules Roy
Julie Samson
Alain Shreiber
Yves Simard
Ann Stein
Guy Sylvestre
Julie Thiboutot
Daniel Toussaint
Cécile Tremblay
Daniel Tremblay
Guillaume Tremblay
Junior Tremblay
Paulin Tremblay
Sylvie Tremblay
Yves Tremblay
Martin Valcourt
Pierre Valois
Normand Villeneuve
Kenny Walsh

MDDEP

Patrick Beauchesne
Michel Bergeron
André R. Bouchard
François Brassard
Johanne Laberge
Bureau du forestier en chef
Caroline Couture
Martin Girard
Pierre Levac
Lisabeth Morin
François Pelletier
Anouk Poutu
Maurice Thibaudeau

Représentants des parties intéressées, des industriels forestiers et des Premières Nations consultés lors de l'audit

Michèle Anctil
AbitibiBowater
Michel Baril
Fédération québécoise des chasseurs et
pêcheurs
Vincent Barrette
MRC des Collines-de-l'Outaouais
Hélène Boivin
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Dany Bonneau
Zec La Lièvre
Gérald Bonneau
Zec La Lièvre

Peter Camden
Zec Pontiac
René Charest
Association forestière de la Vallée du Saint-
Maurice
Yves Claveau
Réseau québécois des groupes écologistes
Jean-François Côté
AbitibiBowater
Pierre Danis
Zec Pontiac
Viviane Dauphinais
Association des pourvoiries de la Mauricie
Mélanie Demers
Association des pourvoiries du Saguenay-
Lac-Saint-Jean
Jean-Noël Dubé
Conseil des Atikamekw de Manawan
Kevin Dubé
Conseil des Atikamekw de Manawan
Louis-Michel Dubé
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
André Dumont
Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg
Linda Dwyer
Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg
Justin Flamand
Conseil des Atikamekw de Manawan
Jocelyn Goudreault
Zec Martin-Valin
Alain Gauthier
Corporation d'aménagement et de
développement de La Doré
Yves Gilbert
Zec La Lièvre
Jean-Philippe Guay
Nature Québec
Marc Hauben
Association régionale des gestionnaires de
zecs de la Mauricie
Martin Ladouceur
MRC Pontiac
Simon Langlois
MRC Mékinak
David Lapointe
CRÉ de la Mauricie
Gilles Lavoie
Zec La Lièvre
Claude Lebel
Norbord
Jonathan Leblond
Fédération des pourvoiries du Québec

Francis Lemay-Jutras

MRC Manicouagan

Élaine Marchand

Tembec

Réal Martel

Zec La Lièvre

Denis Merette

Regroupement de locataires de terres
publiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean

James W. Moar

Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

Frédéric Moreau

Domtar

Sylva Ottawa

Conseil des Atikamekw de Manawan

Guy Parent

Fédération québécoise des chasseurs et
pêcheurs

Mark Parent

Zec La Lièvre

Lucie Parizeau

Nature Québec

Yvon Pominville

Louisiana Pacific

Marcel Quirion

Fondation de la faune du Québec

Jean-Claude Racine

Fédération des trappeurs gestionnaires du
Québec

Yvon Racine

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Robert Roy

Zec Onatchiway

Bernard Sénécal

Domtar

Andrée-Anne Simard

Regroupement des gestionnaires de zecs—
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Roger Simard

Zec La Lièvre

Marc St-Onge

Conseil des Innus Essipit

Gordon Stuart

Zec Wessonneau

Gilles Taillon

Zec Pontiac

Philippe Tambourgi

Fédération des trappeurs gestionnaires du
Québec

Guy Tremblay

AbitibiBowater

Pierre Trudel

Fédération québécoise du canot et du kayak

Contributeurs à la documentation**Pauline Allard**

MRNF

Marie-Ève Asselin

MRNF

Brigitte Boudreau

MRNF

Lynne Brochu

MRNF

Louis Deschamps

MRNF

Michel Douville

Bureau du forestier en chef

Pascale Dubois

MDDEP

Yves Dumont

MRNF

Julie Fortin

MRNF

Donald Giguère

MDDEP

Claude Grondin

MRNF

Christian Guimont

Domtar

Luc Laberge

MRNF

Robert Lavallée

Service canadien des forêts

Caroline Lavoie

Louisiana Pacific

Jacques Martel

MRNF

Julie Paradis

MDDEP

Jacques Perron

MDDEP

Camil Poulin

MRNF

Guy Tremblay

AbitibiBowater

Valideurs des fascicules**Externes**

Éric Alvarez, ing. f., M. Sc.

Université Laval

Christian André, ing. f.

Comité sectoriel de main-d'oeuvre en
aménagement forestier

Magella Archibald

Association des propriétaires de machinerie
forestière

Hugo Asselin, biol., Ph. D.

Université du Québec en Abitibi-
Témiscamingue

Robert Beauregard, ing. f., Ph. D.

Université Laval

Louis Bélanger, ing. f., Ph. D.

Université Laval

Pierre Bernier, ing. f., Ph. D.

Service canadien des forêts

Gaétane Boisseau, biol., M. Sc.

Experte-conseil en conservation

Hélène Boivin

Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

Diane Bouchard, biol.

Association forestière Saguenay–Lac-Saint-
Jean

Luc Bouthiller, ing. f., Ph. D.

Université Laval

Suzanne Brais, biol., Ph. D.

Université du Québec en Abitibi-
Témiscamingue

Mathieu Côté, ing. f., Ph. D.

Consortium en foresterie Gaspésie–les-Îles

François Courchesne, géogr., Ph. D.

Université de Montréal

Sophie Dallaire, biol., M. Sc.

Centre d'enseignement et de recherche
en foresterie de Sainte-Foy

Louis De Grandpré, biol., Ph. D.

Service canadien des forêts

Mélanie Desrochers, géogr., M. Sc.

Centre d'étude sur la forêt

Frédéric Doyon, ing. f., Ph. D.

Institut québécois d'aménagement de la forêt
feuillue

Pierre Drapeau, biol., Ph. D.

Université du Québec à Montréal

Daniel Fortin, biol., Ph. D.

Université Laval

Sylvie Gauthier, biol., Ph. D.

Service canadien des forêts

Nancy Gélinas, ing. f., Ph. D.

Université Laval

Fabien Girard, biol.

Coopérative forestière de Girardville

Carl-Éric Guertin, ing. f., M. Sc.

Quebec Wood Export Bureau

Louis Imbeau, biol., Ph. D.

Université du Québec en Abitibi-
Témiscamingue

Daniel Kneeshaw, ing. f., Ph. D.

Université du Québec à Montréal

Mamadou Lamine Beye, biol., M. Sc.
Groupe investissement responsable

Martin Landry, tech. f.
Kruger

Luc Lebel, ing. f., Ph. D.
Université Laval

Alain Leduc, biol., Ph. D.
Université du Québec à Montréal

Pierre Lefebvre
Zec Kiskissink

Jean Maltais, biol., M. Sc.
Conseil de l'industrie forestière du Québec

Élaine Marchand, ing. f.
Tembec

Catherine Martineau-Delisle, sociol., M. Sc.
Service canadien des forêts

Christian Messier, ing. f., Ph. D.
Université du Québec à Montréal

James W. Moar, tech. f.
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

David Paré, ing. f., Ph. D.
Service canadien des forêts

Larry Paul
Eagle Village First Nation – Kipawa

André P. Plamondon, ing. f., Ph. D.
Université Laval

Frédéric Raulier, agron., Ph. D.
Université Laval

Jacques Régnière, biol., Ph. D.
Service canadien des forêts

Jean-Claude Ruel, ing. f., Ph. D.
Université Laval

Pascaux Smala Fanokoa, écon., Ph. D.
Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions

Marc St-Onge, ing. f., M. ATDR
Conseil des Innus Essipit

MRNF

Vincent Auclair, écon.

Daniel Banville, biol., M. Sc.

Pierre Blanchette, biol.

Michel Campagna, ing. f., M. Sc.

Serge D'amour, écon.

Rénald Desrosiers, ing. f., M. Sc.

Maryse Dubé, agron.

Louis Duchesne, ing. f.

François Dupuis, B. Serv. Soc.

Julie Fortin, ing. f.

Nelson Fréchette, ing. f.

Michel Huot, ing. f., M. Sc.

Claudia Latulippe, écon.

Jean Legris, biol., M. Sc.

Louis Morneau, ing. f., M. Sc.

Pierre Petitclerc, DEC, Sc. nat.

Yves Philibert, ing. f.

Henriél Poulin, ing. f.

Isabelle Reny, ing. f.

Olivier Richer, ing. f., M. Sc.

Élise Roussel-Garneau, biol., M. Sc.

Alain Schreiber, tech. am. de la faune

MDDEP

Patrick Beauchesne, B. Sc. A., M. Sc.

Bureau du forestier en chef

Claude Allain, ing. f.

Simon Allard, ing. f.

Lucie Bertrand, ing. f., Ph. D.

Martin Côté, ing. f., M. Sc.

Caroline Couture, ing. f., M. Sc.

Marie-Louise Dubé, ing. f., M.B.A.

Frédéric Dufour, ing. f.

Claude Fortin, ing. f.

Éric Gagné, ing. f., M. Sc.

Johanne Gauthier, ing. f.

Jean Girard, ing. f., M. Sc.

Martin Girard, ing. f.

Lise Guérin, BAC communication

Toma Guillemette, ing. f., M. Sc.

Danielle Leblanc, ing. f.

Richard Lefebvre, ing. f.

Philippe Marcotte, ing. f., M. Sc.

Antoine Nappi, biol., Ph. D.

Daniel Pelletier, ing. f.

Daniel Pin, ing. f., M. Sc.

Louis Prévost, ing. f., M. Sc.

Maxime Renaud, ing. f., M. Sc.

Héloïse Rheault, biol., Ph. D.

Jacques Tremblay, ing. f.

Richard Tremblay, tech. f.

Daniel Villemure, ing. f.

Gordon Weber, ing. f.

Comité d'examen

François Duchesneau
Retraité de la fonction publique

Jean-Philippe Guay
Nature Québec

Jacques Landry
MRC de Portneuf

Jean Maltais
Conseil de l'industrie forestière du Québec

Marie-Ève Marleau, assistante
Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, UQAM

Julie Molard
Association forestière Québec métropolitain

Alain Paradis
Boisaco

Micheline Petiquay
Conseil de la Nation Atikamekw

Marcel Quirion
Fondation de la faune du Québec

Marie Saint-Arnaud, coordonnatrice
Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, UQAM

Marc St-Onge
Conseil des Innus Essipit

Pierre Trudel
Fédération québécoise du canot et du kayak

Assurance qualité

Sylvain Frappier, chef d'équipe
QMI-SAI Global

John Keyevuh, vérificateur
QMI-SAI Global

Hélène Latouche, experte
École nationale d'administration publique

Annexe 3. Principaux standards canadiens et internationaux utilisés

Critères et indicateurs

Processus de Montréal

En septembre 1993, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a parrainé un colloque international à Montréal sur l'aménagement durable de la forêt boréale et de la forêt tempérée. Ce colloque avait surtout été axé sur l'élaboration de critères et d'indicateurs pour l'évaluation de ces forêts. À l'issue de ce colloque, le Canada a réuni des pays d'Amérique du Nord et du Sud, d'Asie et des pays riverains du Pacifique afin d'élaborer des critères et des indicateurs se rapportant aux forêts non tropicales et, en juin 1994, il a lancé l'initiative aujourd'hui connue sous le nom de Processus de Montréal.

Disponible dans Internet à l'adresse : http://www.rinya.maff.go.jp/mpci/criteria_f.html (consulté le 9 mars 2009).

Conseil canadien des ministres des forêts

Le Cadre canadien de critères et d'indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) est un cadre d'aménagement forestier durable conçu pour définir et mesurer de façon scientifique les progrès que fait le Canada en la matière. Les critères représentent les valeurs forestières que les Canadiens veulent améliorer ou entretenir, tandis que les indicateurs sont les objets de mesures qui permettent d'évaluer l'état des forêts et les progrès en aménagement au fil du temps. C'est en 1995 que le Conseil canadien des ministres des forêts a publié son premier cadre de critères et d'indicateurs (C et I) de l'aménagement durable des forêts; les rapports subséquents ont été rendus publics en 1997 et en 2000. Leur publication marquait une étape importante vers la mise en œuvre des obligations du Canada à l'échelle nationale et internationale en matière d'aménagement durable des forêts. En 2003, le CCMF a publié

une mise à jour du cadre de C et I. En 2006, le Conseil canadien des ministres des forêts a publié son rapport national sur les progrès accomplis en matière d'aménagement durable des forêts. Le Conseil canadien des ministres des forêts est aussi associé au Processus de Montréal.

Disponible dans Internet à l'adresse <http://www.ccfm.org/francais/index.asp> (consulté le 9 mars 2009).

Projet INDI du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

En 1995, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a amorcé un projet de suivi des indicateurs de l'aménagement durable des forêts : le projet INDI. Ces indicateurs, qui s'inspirent de ceux définis par le Conseil canadien des ministres des forêts, permettent de rendre compte des progrès réalisés en aménagement durable et d'évaluer le régime forestier québécois. Le Ministère a publié en ligne les résultats de ce projet qui vise à rendre compte publiquement des progrès qui le mènent vers son objectif d'aménagement forestier durable.

La sélection des indicateurs repose sur des fondements scientifiques et techniques et, pour des raisons pratiques, sur les données provenant des systèmes et des banques informatisées du Ministère. À ce jour, le Ministère a publié 17 indicateurs sur les 61 prévus. Chacun des indicateurs est représenté à l'échelle provinciale et régionale lorsque les données le permettent. Des objectifs et des cibles seront rattachés à chacun des indicateurs. Les actions ministérielles qui pourront contribuer à l'atteinte des objectifs seront également décrites. Éventuellement, des synthèses par critère et un bilan global seront produits.

Disponible dans Internet à l'adresse :
<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/accueil.asp> (consulté le 9 mars 2009).

États des forêts

Australie

Australia's State of the Forests Report 2008
<http://adl.brs.gov.au/forestsaustralia/publications/sofr2008.html> (consulté le 9 mars 2009)

Canada

Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada – Bilan national 2005
http://www.ccfm.org/pdf/C&I_f.pdf (consulté le 9 mars 2009)

Colombie-Britannique (Canada)

The State of British Columbia's Forests 2006
<http://www.for.gov.bc.ca/hfp/sofi/2006/pdf/sof.pdf> (consulté le 9 mars 2009)

États-Unis

National Report on Sustainable Forests 2010
<http://www.fs.fed.us/research/sustain/2010SustainabilityReport/documents/draft2010sustainabilityreport.pdf> (consulté le 9 mars 2009)

Europe

State of Europe's Forests 2007
http://www.foresteurope.org/filestore/mcpfe/Publications/pdf/FE_FR.pdf (consulté le 9 mars 2009)

Finlande

State of Finland's Forests 2007
<http://www.metla.fi/julkaisut/muut/state-of-finlands-forests-2007.pdf> (consulté le 9 mars 2009)

France

Rapport de développement durable 2008 de l'Office National des Forêts
http://www.onf.fr/gestion_durable/sommaire/action_onf/gerer/@@display_media.html?oid=IN00000009a9 (consulté le 9 mars 2010)

Ontario (Canada)

State of the Forest Report 2006
http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/Forests/2ColumnSubPage/STEL02_197141.html (consulté le 9 mars 2009)

Processus d'audit

En Colombie-Britannique

Le *Forest Practices Board*, c'est le chien de garde indépendant de l'exploitation forestière en Colombie-Britannique. Pour le public, il contrôle et surveille les pratiques forestières sur les terres publiques, de même que l'application du *Forest and Range Practices Act* par le gouvernement.

Le *Forest Practices Board* rassemble ses informations par l'intermédiaire d'audits terrain, faits au hasard. Les audits portent sur n'importe quel aspect des pratiques forestières. Les résultats de ces audits sont publiés dans un rapport public. Ces audits ont pour but de fournir l'assurance que les pratiques forestières respectent les intentions gouvernementales. Ses recommandations ont mené à l'amélioration des pratiques forestières, notamment le processus de prise de décision gouvernemental et de communication entre les professionnels forestiers qui gèrent les risques environnementaux.

Disponible dans Internet à l'adresse :
<http://www.fpb.gov.bc.ca/content.aspx?id=238> (consulté le 9 mars 2009).

En Ontario

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario informe le public sur la gestion de ses forêts grâce à la production des rapports qui font suite au processus de vérifications indépendantes des forêts. Ces vérifications ont pour objet d'évaluer la conformité des activités de gestion forestière aux règles prescrites dans la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne et dans le processus de planification de la gestion forestière, de comparer les activités de gestion forestière prévues à celles qui ont effectivement été réalisées et de mesurer le

degré de rigueur du respect des activités de gestion forestière par rapport aux critères de vérification et aux objectifs d'aménagement. Elles permettent également de vérifier si le titulaire d'un permis respecte les conditions du permis d'aménagement forestier durable.

Enfin, les vérifications indépendantes des forêts permettent d'améliorer la gestion des terres de la Couronne en Ontario au moyen de la gestion adaptative.

Disponible dans Internet à l'adresse : http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/Forests/2ColumnSubPage/STEL02_168610.html (consulté le 9 mars 2009).

En Saskatchewan

Depuis 1999, une des dispositions clés du *Forest Resources Management Act* et de sa réglementation exige que les grandes entreprises forestières procèdent à des audits indépendants périodiques pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs prévus dans leurs plans d'aménagement forestier. Ces audits ont pour but d'assurer plus de transparence et plus de responsabilité de la part du gouvernement et de l'industrie en matière d'aménagement forestier. De plus, ces audits fournissent des possibilités d'amélioration continue des pratiques d'aménagement forestier.

Disponible dans Internet à l'adresse : <http://www.environment.gov.sk.ca/Default.aspx?DN=3d3817dc-cd21-47c5-a395-d9511b1b6338> (consulté le 9 mars 2009).

Normes d'aménagement forestier durable

Forest Stewardship Council

Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation non gouvernementale sans but lucratif. Il a été créé en 1993 par un groupe représentatif de diverses organisations provenant de 25 pays. Ces organisations comprennent des groupes environnementaux, sociaux, de commerce du bois et du secteur industriel forestier. Le FSC a établi les *Principes et Critères de gestion forestière* (FSC P&C) qui

déterminent ce qui constitue de la bonne gestion forestière.

Disponible dans Internet à l'adresse : <http://www.fsccanada.org/PrincipesCriteres.htm> (consulté le 9 mars 2009).

Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z809– Aménagement forestier durable

Lancée en 1996, la norme CSA-Z809 préconise une démarche d'amélioration continue. Cette norme établit des critères qui nécessitent la participation du public, la démonstration concrète des pratiques d'aménagement forestier durable ainsi que l'engagement de la direction des entreprises d'exploitation forestière, tout en exigeant que les systèmes d'aménagement forestier durable prennent en considération les facteurs d'ordre environnemental, social et économique.

Disponible dans Internet à l'adresse : http://www.certificationcanada.org/francais/programmes_e_n_canada/csa.php (consulté le 9 mars 2009).

Sustainable Forestry Initiative® (SFI®)

Adopté en octobre 1994 par l'American Forest & Paper Association (AF&PA), le programme de la Sustainable Forestry Initiative® (SFI) est une norme qui se compose de principes, de mesures de performance et d'objectifs environnementaux et qui intègre la croissance et la récolte des arbres à la protection de la faune, de la flore, du sol et de la qualité de l'eau ainsi qu'à de nombreux autres objectifs de conservation.

Disponible dans Internet à l'adresse : http://www.certificationcanada.org/francais/programmes_e_n_canada/sfi.php (consulté le 9 mars 2009).

Lignes directrices

AA 1000

Les normes de la série AA 1000 sont fondées sur des principes qui visent à aider les organisations à devenir plus responsables et plus durables. Ces normes peuvent être utilisées par tous les types d'organisation : des entreprises multinationales, de PME, des gouvernements et les organisations de la

société civile. Elles fournissent une assurance qualité de l'information publiée, en particulier en matière de production de rapports sur la durabilité. Elles fournissent aussi l'aide qui permet aux organisations de garantir que les processus d'implication des parties intéressées sont robustes et qu'ils donnent les résultats attendus.

Disponible dans Internet à l'adresse : <http://www.accountability21.net/aa1000series> (consulté le 9 mars 2009).

ISO 19011

L'ISO 19011 donne des lignes directrices de conduite des audits internes ou externes des systèmes de gestion de la qualité ou des systèmes de gestion environnementale ainsi que pour l'administration des programmes d'audit. Elle remplace six normes plus anciennes dans les séries ISO 9000 (qualité) et ISO 14000 (environnement).

Cette norme internationale s'adresse aux auditeurs, aux organismes qui mettent en œuvre des systèmes de gestion de la qualité ou environnemental ainsi qu'aux organismes actifs en certification ou en formation des auditeurs, certification ou enregistrement de systèmes qualité, et accréditation ou normalisation dans le domaine de l'évaluation de la conformité. L'ISO

19011 répond ainsi au besoin réel du marché qui vise davantage d'harmonisation des pratiques sur la scène en matière de gestion de la qualité et de l'environnement.

Disponible dans Internet à l'adresse : <http://www.iso.org/iso/fr/pressrelease.htm?refid=Ref834> (consulté le 9 mars 2009).

Global Reporting Initiative

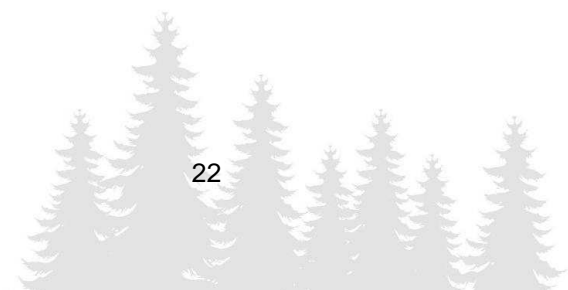
La Global Reporting Initiative (GRI) est une institution internationale dont la mission est l'établissement et la diffusion de lignes directrices de publication de rapports environnementaux et sociaux. Elle est issue d'une initiative lancée en 1997 par le CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) en partenariat avec le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et se présente comme une organisation multi-parties prenantes qui propose d'élever la qualité du *reporting* sociétal « à un niveau de comparabilité, de rigueur et de vérifiabilité équivalent à celui du *reporting* financier ».

Disponible dans Internet à l'adresse : http://www.globalreporting.org/NR/rdonlyres/DDB9A2EA-7715-4E1A-9047-FD2FA8032762/0/G3_QuickReferenceSheet.pdf (consulté le 9 mars 2009).

Annexe 4. Références des critères du cadre d'évaluation de la performance en aménagement forestier durable du Bureau du forestier en chef

		Processus de Montréal	CCMF	FSC	GRI	MRNF (INDI)	Groupes de discussion
ENVIRONNEMENT							
Biodiversité							
1	Structure, composition et configuration des écosystèmes forestiers	1.1.a 1.1.b 1.1.e	1.1.1	6.3		1.1.1 1.1.2 1.1.5	√
2	Aires protégées	1.1.c	1.1.2	6.4	EN11	1.1.3 1.1.4	√
3	Espèces en situation précaire associées à la forêt	1.2.b	1.2.1	6.2.1 8.2	EN13 EN15	1.2.1	
4	Espèces sensibles à l'aménagement forestier	1.2.a	1.2.2 1.2.3	6.2.4 8.2	EN12	1.2.2 1.2.3	√
État et productivité							
5	Perturbations naturelles et anthropiques	2.c 3.a	2.3	6.10 8.2		2.1.3 2.1.4 2.1.5	
6	Volume de bois sur pied	2.b	2.1	5.6 7.1 8.2	EN1	2.1.8	
7	Régénération des forêts	(partiel) 2.c	2.5	6.3 8.2		2.1.7	√
8	Pollution atmosphérique	3.b	2.4		EN19 EN20	2.1.6	√
Sol et eau							
9	Perturbations des sols	4.a	3.1	6.3 6.5		2.1.1 3.1.2 3.1.3	√
10	Perturbations des cours d'eau	4.b	3.2	6.3		3.2.1	
Cycles planétaires							
11	Changements climatiques	5.b 5.c	4.1		EN16 EN17 EN18	4.1	√
ÉCONOMIE							
12a	Contribution des produits ligneux	6.1.d	5.1.1	5.4	EC1 EC2	5.1.1	
12b	Valeur ajoutée des produits ligneux	6.1.a	5.1.2	5.2		5.1.2	√
13	Valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux	6.1.b	5.1.5 5.1.4	5.4 5.5	EC1 EC2 EC9	5.1.4 5.1.5	√
14	Répartition des avantages économiques de la forêt	6.3.a	5.2.2	4.1	EC3	5.2.2	√
15	Récolte annuelle de bois jugée durable	2d	5.3.1	5.6	EN1	5.3.1 5.3.2	√
16	Emplois directs, indirects et induits	6.5.a	5.3.5 6.3.3 6.3.4	4.1.1	LA1	5.3.5 6.1.3 6.3.3	√
17	Certification forestière					5.3.7	√

		Processus de Montréal	CCMF	FSC	GRI	MRNF (INDI)	Groupes de discussion
SOCIÉTÉ							
18	Participation du public à l'aménagement forestier durable	7.1.c 7.2.a	6.4.1	4.4	SO5	6.4.1	√
19	Information, éducation et sensibilisation du public à l'égard des forêts	7.2.a	6.5.2	7.4		6.5.2	√
PREMIÈRES NATIONS							
20	Participation des Premières Nations à la gestion durable des forêts		6.1.1	3.1.2	HR9	6.1.1	√
21	Considération des ressources et des modes d'utilisation du territoire des Premières Nations	7.1.a	6.2.1	3.2	SO1	6.2.1	√
22	Utilisation des connaissances traditionnelles des Premières Nations		6.2.1	7.1.8 3.4		6.2	
GOUVERNANCE							
23	Gestion de l'aménagement forestier durable	7.1 7.2 7.3 7.4 7.5	6.4.2	1.1.1	SO1	6.4.2	√



Annexe 5. Liste des 156 critères et indicateurs d'aménagement forestier durable canadiens et internationaux recensés par le Bureau du forestier en chef

Note : Les indicateurs surlignés en gris sont ceux qui ont été sélectionnés par le Bureau du forestier en chef et soumis à la validation par les spécialistes.

		Processus de Montréal	CCMF	FSC ¹⁰	GRI	MRNF (INDI)	Groupes de discussion
1.	ENVIRONNEMENT						
1.1	BIODIVERSITÉ						
1.1.1	Diversité des écosystèmes						
1.1.1.1	Superficies des forêts par types de couvert et par classes d'âge	1.1.a	1.1.1	6.3			√
1.1.1.2	Forêts mûres et surannées	1.1.b	1.1.1	6.3.5		1.1.1	√
1.1.1.3	Fragmentation des écosystèmes	1.1.e		6.3			
1.1.1.4	Aires protégées	1.1.c	1.1.2	6.4	EN11	1.1.3 1.1.4	√
1.1.1.5	Emplacement et superficie des terrains possédés, loués ou gérés dans des régions protégées et des régions riches en biodiversité hors des régions protégées, ou encore à proximité de telles régions.				EN11		
1.1.1.6	Les activités d'aménagement dans les forêts de haute valeur pour la conservation doivent sauvegarder ou améliorer les caractéristiques qui définissent ces forêts. Les décisions les concernant doivent être prises dans le contexte du principe de précaution	7.1.e		9.0			
1.1.2	Diversité des espèces						
1.1.2.1	Situation des espèces en péril associées à la forêt	1.2.b	1.2.1	6.2.1 8.2	EN12	1.2.1	
1.1.2.2	État des habitats d'espèces préoccupantes ou en péril	1.2.b	1.2.1	6.2.2 8.2	EN15	1.2.1	
1.1.2.3	Répartition de certaines espèces associées à la forêt	1.2.a	1.2.2 1.2.3	6.2.4 8.2		1.2.1	√
1.1.2.4	Espèces exotiques envahissantes associées à la forêt	2.c	1.2.4	6.9			
1.1.2.5	Description des impacts importants des activités, des produits et des services sur la biodiversité dans des régions protégées et des régions riches en biodiversité hors des régions protégées			6.1 ?	EN12		
1.1.2.6	Nombre d'espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale ayant des habitats dans les régions menacées par les activités, et répartition des espèces selon le niveau du risque d'extinction				EN15		
1.1.2.7	Identification, superficie, état de protection et valeur sur le plan de la biodiversité de plans d'eau et d'habitats connexes sérieusement touchés par les rejets et écoulements de l'organisation qui présente le rapport				EN25		
1.1.2.8	Le nombre d'espèces dépendant de la forêt	1.2.a					
1.1.3	Diversité génétique						
1.1.3.1	Diversité génétique des stocks de semences destinés au reboisement		1.3.1	10.3			

¹⁰ La Norme Boréale Nationale pour le Canada publiée en août 2004 a été utilisée. Disponible dans Internet à l'adresse : <http://www.fsccanada.org/nationalboreal.htm> (consulté le 12 mars 2010)

		Processus de Montréal	CCMF	FSC ¹⁰	GRI	MRNF (INDI)	Groupes de discussion
1.1.3.2	Conservation in situ et ex situ portant sur les essences forestières indigènes de chaque écozone	(1.3.b)	1.3.2	6.3			
1.2	ÉTAT ET PRODUCTIVITÉ DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS						
1.2.1	Volume de bois commercial et non commercial	2.b	2.1	5.6 7.1 8.2	EN1		
1.2.2	Superficies forestières ajoutées ou perdues	2.a 3.a	2.2	6.5 6.10		3.1.3	
1.2.3	Superficies forestières perturbées par les incendies, les insectes, les maladies et la récolte	2.c 3.a	2.3	6.10 8.2		2.1.3 2.1.4	
1.2.4	Proportion des aires de coupe bien régénérées	(partiel) 2.c	2.5	6.3 8.2		2.1.1	√
1.2.5	Matières premières utilisées, réparties par poids et volumes				EN1		
1.2.6	Pourcentage des matières premières utilisées constituées de matières recyclées				EN2		
1.2.7	Superficies forestières altérées par l'ozone	3.b	2.4			2.1.6	
1.2.8	Identification, superficie, état de protection et valeur sur le plan de la biodiversité de plans d'eau et d'habitats connexes sérieusement touchés par les rejets et écoulements de l'organisation qui présente le rapport				EN25		
1.2.9	Initiatives d'atténuation des impacts des produits et des services sur l'environnement, et efficacité atteinte				EN26		
1.2.10	Pourcentage des produits et matériaux d'emballage vendus récupérables en fin de vie utile, et pourcentage vraiment récupéré par catégories				EN27		
1.3	SOL ET EAU						
1.3.1	Taux de conformité aux normes locales visant à réduire les perturbations du sol	4.a 7.2.e	3.1	6.3 6.5		3.1.2	√
1.3.2	Taux de conformité aux normes locales qui régissent la construction des routes, le passage des cours d'eau et l'aménagement des zones riveraines	4.b 4.f 4.g 7.2.e	3.2	6.3		3.2.1	
1.3.3	Proportion des bassins hydrologiques qui ont subi des perturbations majeures dont les peuplements se sont renouvelés au cours des 20 dernières années		3.3	6.5			
1.3.4	Consommation totale d'eau par source				EN8		
1.3.5	Sources d'eau touchées de façon importante par les prélèvements d'eau				EN9		
1.3.6	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée				EN10		
1.3.7	Total des rejets d'eau, selon la qualité et la destination				EN21		
1.4	CYCLES PLANÉTAIRES						
1.4.1	Consommation directe d'énergie par sources d'énergie principales				EN3		
1.4.2	Variation nette de la quantité de carbone dans les écosystèmes forestiers	5.b	4.1.1				
1.4.3	Stockage du carbone dans les écosystèmes forestiers, par type forestiers et par classes d'âge	5.a	4.1.2				
1.4.4	Variation nette de la teneur en carbone des produits forestiers	5.c	4.1.3				
1.4.5	Émissions de carbone par le secteur forestier		4.1.4		EN17		
1.4.6	Consommation indirecte d'énergie par sources d'énergie principales				EN4		

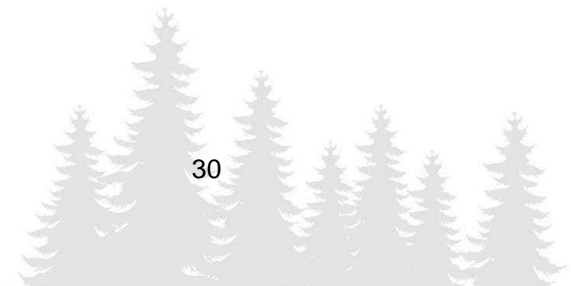
		Processus de Montréal	CCMF	FSC ¹⁰	GRI	MRNF (INDI)	Groupes de discussion
1.4.7	Économie d'énergie attribuable à la conservation et à l'accroissement de l'efficacité énergétique				EN5		
1.4.8	Initiatives mises en œuvre pour offrir des produits et des services éconergétiques ou utilisant de l'énergie renouvelable, et réduction des besoins énergétiques résultant de telles initiatives				EN6		
1.4.9	Initiatives mises en œuvre pour réduire la consommation indirecte d'énergie, et réductions enregistrées				EN7		
1.4.10	Total des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes (en poids)				EN16		
1.4.11	Autres émissions de gaz à effet de serre indirectes pertinentes (en poids)		4.1.4		EN17		
1.4.12	Initiatives mises de l'avant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et réductions enregistrées				EN18		
1.4.13	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (en poids)				EN19		
1.4.14	Émissions de NO _x et de SO ₂ et autres importants rejets atmosphériques répartis par types et selon le poids				EN20		
1.4.15	Poids total des déchets, par types et par modes d'élimination		6.7		EN22		
1.4.16	Nombre total et volume des déversements majeurs		6.7		EN23		
1.4.17	Poids des déchets transportés, importés, exportés ou traités qui sont jugés dangereux selon les annexes I, II, III et VIII de la Convention de Bâle, et pourcentage des déchets transportés à l'étranger				EN24		
1.4.18	Impacts environnementaux significatifs du transport de produits et d'autres biens et matières premières que l'organisation utilise dans le cadre de ses activités ou du transport des membres de son personnel				EN29		
2.	ÉCONOMIE						
2.1	AVANTAGES ÉCONOMIQUES						
2.1.1	Contribution des produits ligneux au produit intérieur brut	6.1.d	5.1.1		EN1 EN2	5.1.1	
2.1.2	Valeur des produits ligneux de seconde transformation par volume récolté	6.1.a	5.1.2	5.2			√
2.1.3	Production, consommation, importations et exportations de produits ligneux	6.1.c	5.1.3				
2.1.4	Valeur des produits non ligneux et des services forestiers	6.1.b	5.1.5				
2.1.5	Rendement sur le capital investi	6.3.d	5.3.3				
2.1.6	Valeur économique directe générée et distribuée, y compris les produits, les charges d'exploitation, la rémunération du personnel, les dons et les autres investissements dans la collectivité, les bénéfices non répartis et les versements aux investisseurs et aux gouvernements				EC1		
2.1.7	Valeur économique des activités connexes à la foresterie	6.1.abc 6.4.a	5.1.5	5.4 5.5	EC1, EC2, EC9		√
2.2	RÉPARTITION ET DURABILITÉ DES AVANTAGES						
2.2.1	Récolte annuelle jugée durable	2d	5.3.1	5.6	EN1	5.3.1	√
2.2.2	Le prélèvement annuel de produits forestiers non ligneux (par exemple animaux à fourrure, petits fruits, champignons, gibier), relativement aux quantités dont on a déterminé le caractère durable	2.e	5.3.2	5.6.1 ?			
2.2.3	Superficies forestières par tenure	6.2.a 7.1.a	5.2.1				
2.2.4	Répartition des avantages financiers de l'industrie des produits ligneux	6.3.a	5.2.2	4.1	EC3		√

		Processus de Montréal	CCMF	FSC ¹⁰	GRI	MRNF (INDI)	Groupes de discussion
2.2.5	Indice de productivité	6.3.d	5.3.4				
2.2.6	Certification					5.3.7	
2.2.7	Conséquences financières et autres risques et possibilités que présentent les changements climatiques pour les activités de l'organisation	7.5.e			EC2		
2.2.8	Échelle des ratios des salaires standards d'entrée comparativement au salaire minimum local dans les sites d'exploitation importants				EC5		
2.2.9	Politique et pratiques relatives aux fournisseurs locaux, et proportion des dépenses qui leur est consacrée, dans les sites d'exploitation importants				EC6		
2.2.10	Total des dépenses et des investissements visant la protection de l'environnement par types				EN30		
2.2.11	L'aménagement forestier doit tendre à la viabilité économique compte tenu de la totalité des coûts de production sur le plan environnemental, social et opérationnel, et des investissements nécessaires pour le maintien de la productivité écologique de la forêt			5.1			
2.2.12	Emplois directs, indirects et induits	6.5.a	5.3.5 6.3.3 6.3.4	4.1		5.3.5	√
2.2.13	La moyenne des salaires et du nombre de blessures dans les principales catégories d'emplois du secteur forestier	6.5.b	5.3.6				
2.2.14	Le pourcentage et la superficie de terres forestières utilisées pour les activités de subsistance	6.5.d					
2.2.15	Procédures d'embauche à l'échelle locale et proportion de cadres supérieurs en provenance des environs dans les sites d'exploitation importants			4.1	EC7		
2.2.16	Élaboration de projets et de services d'infrastructures principalement offerts dans l'intérêt du public et incidence des investissements afférents sous forme d'engagements commerciaux, en nature ou de bénévolat				EC8		
2.2.17	Compréhension et description des impacts économiques indirects d'importance, y compris la portée des impacts				EC9		
2.2.18	Effectif total par types d'emploi et types de contrat, et par région				LA1		
2.2.19	Nombre total d'employés et taux de rotation du personnel par groupes d'âge, selon le sexe et par régions			4.1	LA2		
2.3	BIEN-ÊTRE ET RÉSILIENCE DES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES						
2.3.1	Indice de diversité économique des collectivités tributaires des forêts	6.5.c	6.3.1				√
2.3.2	Niveaux de scolarité dans les collectivités tributaires des forêts		6.3.2				
2.3.3	Fréquence des unités à faible revenu dans les collectivités tributaires des forêts		6.3.4				
2.3.4	Couverture des obligations de l'organisation au titre des régimes d'avantages sociaux				EC3		
2.3.5	Aide financière substantielle reçue du gouvernement				EC4		
2.3.6	Avantages sociaux offerts aux employés à temps complet, mais non aux employés temporaires ou à temps partiel, par secteurs d'activité importants			4.1.2	LA3		
2.3.7	Pourcentage d'employés couvert par des conventions collectives			4.3	LA4		

		Processus de Montréal	CCMF	FSC ¹⁰	GRI	MRNF (INDI)	Groupes de discussion
2.3.8	Délais minimaux de préavis à respecter pour le licenciement en cas de changements opérationnels importants, et indication ou non de ceux-ci dans les conventions collectives			4.1.3	LA5		
2.3.9	Pourcentage de l'effectif total représenté par les comités paritaires formels en santé et sécurité au travail chargés d'orienter et de surveiller l'application des programmes en matière de santé et de sécurité au travail			4.2	LA6		
2.3.10	Taux de blessures, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre total de décès liés au travail, par région	6.5.b		4.2	LA7		
2.3.11	Programme d'information, de formation, de conseils, de prévention et de contrôle des risques en place pour aider les employés, leurs familles ou les membres de la collectivité en cas de maladie grave			4.2	LA8		
2.3.12	Questions de santé et sécurité au travail couvertes dans les conventions collectives			4.2	LA9		
2.3.13	Nombre moyen d'heures de formation par année et par employé, par catégories d'emploi			4.1.8 7.3	LA10		
2.3.14	Programmes de gestion des compétences et de formation continue destinés à assurer l'employabilité du personnel et à gérer les fins de carrière			4.1.8 et 4.1.7	LA11		
2.3.15	Pourcentage d'employés qui reçoivent des évaluations du rendement régulières et à un programme de développement de carrière			4.1.8	LA12		
2.3.16	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par catégories, selon le sexe, le groupe d'âge, l'appartenance à une minorité et selon d'autres indicateurs de diversité				LA13		
2.3.17	Ratio du salaire de base des hommes et des femmes par catégories d'emploi				LA14		
2.3.18	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique qui vise l'évaluation et la gestion des impacts des activités sur les collectivités, y compris l'implantation, l'exploitation et la cessation d'activités			4.1.7	SO1		
2.3.19	Étapes du cycle de vie pendant lesquelles sont évalués les impacts sur la santé et la sécurité de produits et de services en vue de leur amélioration, et pourcentage des principales catégories de produits et de services soumis à de telles procédures				PR1		
2.3.20	Des mécanismes appropriés doivent être mis en place pour résoudre les griefs et pour dédommager de façon juste et équitable dans le cas de pertes ou de dommages affectant les droits légaux ou coutumiers, la propriété, les ressources ou les moyens de subsistance des habitants. Toute mesure doit être prise pour éviter ce type de pertes et de dommages			4.5			
2.4	VALEURS ET BESOINS CULTURELS, SOCIAUX ET SPIRITUELS						
2.4.1	L'utilisation de la forêt sans prélèvement de ressources	6.4.b	5.1.5	5.4			
3.	SOCIÉTÉ						
3.1	DROITS ANCESTRAUX ET DROITS ISSUS DE TRAITÉS						
3.1.1	Superficie des terres forestières appartenant aux autochtones	7.1.a	6.1.2			6.1.2	
3.1.2	Les collectivités locales titulaires d'une tenure légale ou coutumière ou de droits d'usage coutumier doivent garder le contrôle des activités d'aménagement forestier de manière à leur permettre de protéger leurs droits ou leurs ressources, à moins qu'elles ne délèguent librement et en toute connaissance de cause ce contrôle à d'autres organismes			2.2			

		Processus de Montréal	CCMF	FSC ¹⁰	GRI	MRNF (INDI)	Groupes de discussion
3.1.3	Étendue de la consultation des autochtones en vue de la planification de l'aménagement forestier et de l'élaboration des politiques et des lois relatives à l'aménagement forestier		6.1.1	4.4 3.1.2		6.1.1	√
3.1.4	Utilisation d'une évaluation existante ou, dans l'absence d'une telle évaluation, d'une évaluation conjointe des ressources et des droits de tenure autochtones avec les collectivités autochtones touchées			3.2.1			√
3.1.5	Emplois pour les autochtones dans les activités du secteur forestier	6.5.c		3.1.4		6.1.3	√
3.1.6	Appui aux collectivités autochtones dans le but de développer leurs capacités financière, technique et logistique de façon à leur permettre de prendre part à tous les aspects de l'aménagement et du développement des forêts			3.1.3			√
3.1.7	Les peuples autochtones auront le contrôle de l'aménagement forestier sur leurs terres et leurs territoires à moins qu'ils ne délèguent ce contrôle à d'autres organismes par un consentement libre et informé			3.1			
3.1.8	L'aménagement forestier ne doit ni menacer ni diminuer, directement ou indirectement, les ressources ou les droits de tenure des peuples autochtones			3.2			√
3.2	CONNAISSANCE TRADITIONNELLE AUTOCHTONE						
3.2.1	Superficie des terres forestières publiques ayant fait l'objet d'études sur l'utilisation traditionnelle des terres		6.2.1	3.1.1 3.3	SO1	6.2	
3.2.2	Les sites revêtant pour les peuples autochtones une signification culturelle, écologique, économique ou religieuse particulière doivent être clairement déterminés avec la collaboration des dits peuples. Ces sites doivent aussi être reconnus et protégés par les aménagistes forestiers	7.1.e		3.3			
3.2.3	Il faut dédommager les peuples autochtones dont on applique les connaissances traditionnelles en matière d'utilisation des espèces forestières ou sur le mode d'aménagement forestier. Ce dédommagement doit faire l'objet d'une entente officielle acceptée de plein gré et en toute connaissance de cause par les autochtones avant que commencent les activités en question			3.4			
3.3	PARTICIPATION DU PUBLIC						
3.3.1	Taux de satisfaction à l'égard des processus de participation du public à l'aménagement forestier durable au Canada	7.1.c 7.2.a	6.4.1	4.4.2	PR5	6.4.1	√
3.3.2	Pratiques liées à la satisfaction des clients, par ex., la mesure de la satisfaction à l'aide de sondages auprès de la clientèle	7.2.a		4.4.2	PR5		
3.3.3	On doit tenir compte dans la planification et les activités d'aménagement forestier des conclusions, des évaluations et des répercussions sociales. Des consultations doivent être maintenues avec les particuliers et les groupes directement touchés par ces activités			4.4			√
3.3.4	Tout en respectant la confidentialité de l'information, les aménagistes forestiers doivent fournir au public un sommaire des éléments de base du plan d'aménagement	7.1.c		7.4			
3.3.5	Assurer la participation du public de même que des programmes de vulgarisation ainsi que d'éducation et de sensibilisation du public et de diffuser l'information sur les forêts	7.2.a	6.5.2	7.4			√
3.4	PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE						

		Processus de Montréal	CCMF	FSC ¹⁰	GRI	MRNF (INDI)	Groupes de discussion
3.4.1	Couverture, attributs sélectionnés, fréquence et fiabilité statistique des inventaires forestiers	7.4.b	6.5.1	6.1.3			
3.4.2	Des études d'impact environnemental doivent être effectuées — adaptées à l'échelle, à l'intensité de l'aménagement forestier et à la spécificité des ressources concernées — et intégrées aux systèmes d'aménagement. On doit également considérer dans ces études les impacts à l'échelle du paysage, de même que ceux causés par la machinerie de transformation sur le site. Les études doivent être effectuées avant le début des opérations perturbatrices			6.1			

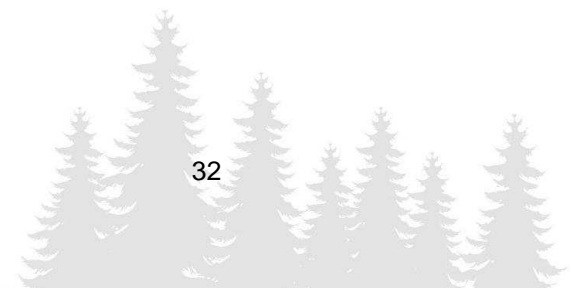


Annexe 6. Synthèse et justification des différences entre les constats du rapport préliminaire d'analyse d'écarts, du rapport final d'analyse d'écarts et du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*

Cette annexe est disponible sur demande :

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Téléphone : 418-275-7770
Télécopieur : 418-275-8884
Courriel : BAFD@fec.gouv.qc.ca





*Bureau du forestier
en chef*

Québec 